

PAR COURRIEL
INFORMATION DE SANTÉ PUBLIQUE

Le 10 mars 2026

Objet : Prévion de verglas – Risques de chutes et d’intoxication au monoxyde de carbone

La Direction de santé publique (DSPu) vous avise qu’Environnement et Changement climatique Canada a émis un bulletin spécial pour une situation potentiellement critique de pluie verglaçante (20-30 mm) qui pourrait durer 24h à partir du mercredi 11 mars en Montérégie.

Le verglas laissera les surfaces glissantes, ce qui pourrait mener à des chutes et des blessures. La DSPu rappelle aux municipalités l’importance dans ce contexte de procéder rapidement au déglçage des surfaces, particulièrement des trottoirs. Nous recommandons à la population d’éviter les sorties non-essentiels. Vous trouverez en pièce jointe une fiche qui donne des recommandations pour ne pas tomber à l’extérieur. Nous vous invitons à la partager à votre personnel et vos citoyens. Des consignes de sécurité pour la population en prévion d’une tempête hivernale sont également disponibles au <https://www.quebec.ca/verglas>.

Également, les pannes électriques potentielles secondaires à cette pluie verglaçante pourraient amener des citoyens à utiliser des appareils à combustion, comme des appareils de chauffage d'appoint, des barbecues ou des génératrices. La mauvaise utilisation de ces appareils peut entraîner des intoxications au monoxyde de carbone parfois mortelles.

La DSPu rappelle aux municipalités l'existence de différents outils pour sensibiliser la population sur les dangers du monoxyde de carbone. La trousse à outils, en pièce jointe à ce courriel, est conçue pour informer la population sur les risques d’être exposé à ce gaz mortel. La DSPu a également publié un message de sensibilisation sur sa page Facebook qu’il vous est possible de repartager (<https://www.facebook.com/DSPMonteregie>).

Les outils sont aussi disponibles en tout temps

au <https://extranet.santemonteregie.qc.ca/dspu/sante-environnementale/#monoxyde>

Il est important de signaler à la coordination des mesures d'urgence et de la sécurité civile du CISSS de son territoire toute situation inhabituelle qui pourrait avoir des impacts sur la santé de la population. Les municipalités peuvent rejoindre le responsable de la sécurité civile du CISSS par l'entremise du Centre des opérations gouvernementales (COG), en opération 24/7, au **1-866-650-1666**.

À la réception de cet avis, veuillez assurer le suivi auprès des municipalités. Nous vous remercions de votre collaboration.

La Direction de santé publique de la Montérégie